



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

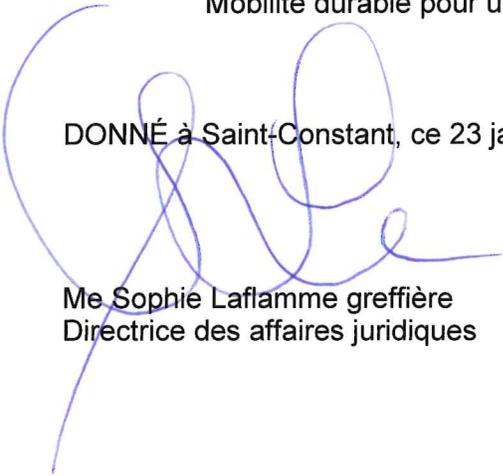
AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions du sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a aliéné les lots ci-après mentionnés, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, comme suit :

- Vente d'immeubles vacants situés sur le territoire de la Ville de Saint-Constant, connus et désignés comme étant les lots 6 560 838 et 6 561 201 du cadastre du Québec, au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour un montant de 11 370,00 \$, plus les taxes applicables;

DONNÉ à Saint-Constant, ce 23 janvier 2024.



Me. Sophie Laflamme greffière
Directrice des affaires juridiques